

L'élection des conseillers régionaux aura lieu les 14 et 21 mars 2010



Les dates des deux tours de scrutin pour la désignation des conseillers régionaux ont été fixées aux 14 et 21 mars 2010, a annoncé Brice Hortefeux dans une communication au Conseil des ministres du 27 janvier. Les candidatures pourront être déposées en préfecture de région à partir du 8 février et jusqu'au 15 février 2010 inclus.

Il est rappelé que :

La loi dispose que dans les 9 semaines qui suivent le tour de scrutin où l'élection est acquise, chaque candidat (ou candidat tête de liste) présent à un tour de scrutin doit faire présenter son compte de campagne par un expert-comptable à partir du moment où une dépense et/ou une recette ont été effectuées.

Le texte de la communication en Conseil des ministres :

Le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales a présenté une communication relative aux dates des élections des conseillers régionaux.

Le mandat des conseillers régionaux élus le 28 mars 2004 expirera en mars prochain. Conformément aux dispositions du code électoral, les élections doivent être organisées au mois de mars.

Les dates du scrutin ont été fixées au dimanche 14 mars 2010 pour le premier tour et au dimanche suivant, le 21 mars pour le second tour, soit en dehors des périodes de congés scolaires. Les candidatures pourront être déposées en préfecture de région à partir du 8 février et jusqu'au 15 février 2010 inclus.

Un décret portant convocation des électeurs interviendra, conformément aux dispositions du code électoral, au plus tard le 6 février prochain.

La durée du mandat des nouveaux conseillers régionaux sera de quatre ans, sous réserve de la publication avant la date du scrutin de la loi organisant la concomitance des renouvellements des conseils généraux et des conseils régionaux, qui vient d'être adoptée par le Parlement.

Pour plus d'information sur les comptes de campagne, [cliquez-ici](#)